



## Redemande de régularisation

Par **Martin8888**, le 11/12/2016 à 11:41

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Je ss entrée en France en 2012 travaillant sous l'identité d'une autre personne j'ai fait une demande de régularisation en 2015..avec un CDI en temps partiel..dans le 91,j'ai eu un récépissé de 6 mois avec permission de travail...en août 2015 j'ai reçu un oqtf. soit disant que je n'ai pas atteint le temps complet..j'ai pris un avocat qui a fait recours qui a été rejeté....,des lors j'ai continué à travailler avec mon même patron sous ma vraie identité puisque j'avais un récépissé...j'ai attendu 1an après mon oqtf.. aujourd'hui je travaille toujours j'ai atteint le temps complet puisque j'ai eu un autre contrat d'une autre société donc contrat qui me met en temps complet et au smic exigé par la loi...j'ai consulté un avocat qui me demande de refaire une autre demande puisque mon oqtf est passé j'ai reconstitué un autre dossier avec 2 contrats en CDI et promesse d'embauche cerfa etc....et l'avocat a consulté mon dossier et m'a dit que c'est bon elle m'a fait une lettre d'accompagnement pour me rendre à la préfecture avec mon dossier....ma question est...j'ai peur de me rendre de peur que la préfecture me dénonce et m'arrête à la préfecture.....esque j'ai le droit de déposer encore une autre demande.. normalement j'ai passé mon délai de oqtf je l'avais en août 2015 et nous sommes en décembre 2016....l'avocat m'a fait comprendre qu'il n'ont pas le droit de me dénoncer ça sera une dénonciation déloyale...esque je peux me rendre sans crainte à la préfecture avec mon dossier?  
Merci pour votre réponse

Par **chris\_idv**, le 14/12/2016 à 14:39

Bonjour,

Rendez vous à la préfecture.

Cordialement,